

## ÉCOLE DOCTORALE

Ingénierie des Systèmes, Matériaux, Mécanique,  
Énergétique

## ÉTABLISSEMENT

Paris Sciences et Lettres - PSL

## **CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018** VAGUE D



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Françoise Paladian, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :** Mme Françoise PALADIAN, Université de Clermont Auvergne

**Experts :**  
M. Christophe DUJARDIN, Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL  
M. Ludovic ESCOUBAS, Aix-Marseille Université  
M. Mikaël HOSATTE, Volumion Énergies Alternatives, France  
Mme Geneviève SOUCAIL, Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

**Conseillère scientifique représentante du Hcéres :**

Mme Sonia FLECK

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉS EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2018

### PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Sciences des Métiers de l'Ingénieur* (ED SMI) était, à sa création en 2006, co-accréditée par l'Ecole nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) pour Arts et Métiers ParisTech, et par Mines ParisTech puis à partir de 2015 par sa ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) Paris Sciences et Lettres (PSL). Depuis 2015, le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) co-accréditait l'ED, dont l'établissement porteur est l'ENSAM. Les domaines scientifiques couverts par les activités de l'ED SMI adressent les Sciences pour l'ingénieur, et plus particulièrement les thèmes suivants : Mécanique du solide, Mécanique des fluides, Génie des procédés et Énergie, Thermique. L'ED SMI est par conséquent fortement pluridisciplinaire, et s'est structurée selon quatre axes : Mécanique du Solide et Matériaux (représentant 50 % des doctorants), Mécanique des Fluides et Energétique (20 % des doctorants), Conception et Industrialisation (14 % des doctorants) et Mathématiques et Systèmes (16 % des doctorants). Le nombre total de doctorants inscrits d'un point de vue pédagogique à l'ED SMI est de 530, soit 217 doctorants préparant leur doctorat à Mines ParisTech, 277 à Arts et Métiers ParisTech et 36 au Cnam. L'ED compte par ailleurs 245 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'Habilitation à Diriger les Recherches (HDR).

Le projet s'identifie à une nouvelle ED dont l'intitulé est Ingénierie des Systèmes, Matériaux, Mécanique, Energétique (ED ISMME), et dont le seul établissement porteur sera PSL. Cette évolution est orientée vers la création d'une ED couvrant des domaines des Sciences pour l'ingénieur (SPI) au sein de PSL. Elle paraît donc cohérente vis-à-vis de la politique de site et doit ainsi conduire à une simplification de l'organisation doctorale du site. L'ED ISMME couvre neuf thèmes de recherche correspondant aux activités des équipes de recherche de l'ED SMI rattachées à Mines ParisTech. Elle étendra son périmètre par l'intégration de deux équipes de l'Institut de Recherche de Chimie de Paris (IRCP), Chimie ParisTech : l'équipe Procédés, Plasmas, Microsystèmes et l'équipe Métallurgie Structurale aujourd'hui rattachées, respectivement, aux ED Sciences mécaniques, acoustique, électronique et robotique de Paris (SMAER) et Chimie physique et chimie analytique de Paris Centre, portées par l'Université Pierre et Marie Curie (cette université étant intégrée à Sorbonne Université au 1<sup>er</sup> janvier 2018). Ainsi, l'ED ISMME regroupera les 217 doctorants accueillis par Mines ParisTech et 20 doctorants de Chimie ParisTech. Le nombre total de titulaires de l'Habilitation à diriger des recherches (HDR) sera de 143, avec une répartition équilibrée des encadrants suivant trois axes de recherche : l'axe Matériaux et Mécanique (44 HDR pour 97 doctorants), l'axe Energétique et Procédés (51 HDR pour 81 doctorants) et l'axe Mathématiques et Systèmes rassemblant (48 HDR pour 59 doctorants).

L'ED ISMME représente l'une des 30 ED fédérées par le Collège Doctoral de PSL. Cette structure met en œuvre des actions communes telles que la mise à disposition de la plateforme ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé), l'organisation de modules de formations transverses (à l'éthique et professionnalisantes) et assure également la promotion du doctorat via, notamment, sa participation au dispositif *Ma thèse en 180 secondes* (MT 180).

### SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

#### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

Les éléments donnés dans la suite de ce document sont fondés sur le projet présenté pour l'ED ISMME et le bilan de l'ED SMI relatif aux doctorants de Mines ParisTech. Les entretiens avec les doctorants de Mines ParisTech et Chimie ParisTech devant intégrer l'ED ISMME se sont déroulés devant un panel représentatif des différentes années de thèse et modes de financement, avec des doctorants préparant leur thèse sur les sites parisiens et de Sophia Antipolis. Cependant, aucun docteur récemment diplômé n'était présent.

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

La composition prévue du Conseil de l'ED ISMME à 20 membres, est conforme à l'arrêté de mai 2016. Pour la gestion des affaires courantes, un Bureau composé de sept membres du Conseil ainsi que de doctorants, se réunira tous les mois. Il est à souligner que la composition de ce Bureau (directrice de l'ED, représentants des axes et unités de recherche et assistante de l'ED) est issue de réflexions sur la gouvernance

de l'ED SMI. Actuellement, et cette organisation est importante pour le fonctionnement de l'ED ISMME, des réunions bimestrielles entre le Collège Doctoral de PSL et les directions des ED permettent des échanges constructifs sur le fonctionnement et l'organisation des ED.

Les informations sur le fonctionnement et les activités de l'ED ISMME seront affichées sur un site internet qui est à construire et qui inclura notamment un espace géré par les représentants des doctorants. Ce point, ainsi que l'ouverture prévue d'un réseau social LinkedIn, sont très positifs pour susciter un sentiment d'appartenance à l'ED. La rédaction d'un règlement intérieur en version française et en version anglaise est prévue. Les aspects relevant de la scolarité et de la gestion des formations seront gérés, pour l'ED ISMME comme pour les autres ED portées par PSL, par la plateforme ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé). La direction de l'ED est assistée par une gestionnaire à temps plein. La gestion et l'organisation de l'ED ISMME pourront ainsi être menées à bien de manière optimale. Un budget de 5 000 € sera alloué par PSL à l'ED ISMME (somme identique pour l'ensemble des ED portées par PSL) ; l'ED bénéficiera également des moyens financiers de Mines ParisTech et Chimie ParisTech, sans toutefois disposer d'un budget propre. Ce point peut poser problème à la future ED pour mener sa propre politique, notamment pour l'organisation de formations et l'attribution aux doctorants d'aides à la mobilité, non prévues dans le projet.

Comme pour l'ED SMI, le financement des doctorants de l'ED ISMME sera obligatoire, le montant de celui-ci devant s'aligner sur celui des contrats doctoraux attribués par l'établissement. De plus, il est prévu d'exiger l'engagement du directeur de thèse d'assurer un financement complémentaire lorsque le montant minimum demandé n'est pas atteint. Il est à souligner le très fort lien de l'ED avec le monde socio-économique. En effet, pour l'ED SMI, plus de la moitié des financements correspondent à des thèses sous Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), contrats et chaires industrielles. Le lien entre les unités de recherche et l'ED ISMME est indéniable. Il sera établi via les responsables de spécialités doctorales intégrés dans les équipes ou leurs représentants dans le bureau et dans le conseil de l'ED. Les différentes actions pédagogiques mises en œuvre par les enseignants chercheurs (séminaires, écoles thématiques, cycles de formation, MOOC, etc.) seront proposées dans le cadre de la formation doctorale.

L'ED ISMME ne compte pas s'immiscer dans le choix des sujets de thèse, son rôle étant borné à la vérification de l'adéquation des sujets proposés par les enseignants chercheurs avec les thèmes des trois axes structurant l'ED. Les sujets ouverts au concours seront affichés sur le site de l'ED. Les contrats doctoraux des établissements seront attribués à partir d'un examen du triplet sujet – directeur de thèse – candidat. Des commissions de recrutement seront organisées au sein du laboratoire, incluant le responsable de spécialité et une majorité de membres extérieurs à l'équipe d'encadrement. La procédure est bien détaillée pour la future ED, mais la volonté de la direction est d'organiser le concours par axe, avec des directives communes : il serait préférable d'organiser le concours au niveau de l'ED afin de consolider le poids de l'ED. Cette organisation serait tout-à-fait envisageable, le nombre de contrats doctoraux attendus étant de l'ordre de douze.

Enfin, l'actuelle ED SMI bénéficie d'une bonne ouverture internationale avec 43 % de doctorants étrangers au sein de MINES ParisTech et 34 % de non européens. Il est également à noter que 22 % des doctorants sont diplômés à l'étranger (12 % hors Europe). L'ED ISMME s'engage à encourager le développement de thèses en cotutelle jugées en nombre insuffisant. Au niveau national, l'ED ISMME participera au réseau national des écoles doctorales en sciences pour l'ingénieur (REDOC SPI), comme cela était déjà le cas pour l'ED SMI. La nouvelle ED bénéficiera ainsi des échanges de bonnes pratiques au sein de ce réseau.

## • Encadrement et formation des doctorants

L'ED SMI bénéficie d'un appui fort des laboratoires pour l'accueil des doctorants. Notamment, les étrangers primo-entrants et les doctorants en situation de handicap ont affirmé avoir obtenu les aides recherchées au niveau des équipes de recherche. Il serait néanmoins intéressant que le Collège doctoral de PSL mette en place des actions pour aider les doctorants étrangers dans leurs démarches administratives avant leur arrivée en France. Pour l'ED ISMME, une journée d'échanges sera prévue deux à trois mois après la rentrée rassemblant l'ensemble des doctorants de première année, afin de leur présenter l'organisation et les activités de la structure.

Chaque doctorant bénéficiera d'un suivi par le responsable de spécialité, ce dernier devant intervenir dès l'arrivée du doctorant et exercer un rôle de médiateur en cas de conflit. L'organisation des comités de suivi est en conformité avec l'arrêté de mai 2016. L'instauration d'un comité en fin de première année de thèse et d'une audition en troisième année, doivent également être soulignées. En respect de l'arrêté de mai 2016, il est prévu l'établissement d'une convention de formation, ainsi que la mise en place du portfolio, ce dernier étant présenté devant le comité de suivi de thèse. Ces actions, déjà mises en place au niveau de l'ED SMI, ont démontré leur efficacité par, notamment, la diminution du nombre d'abandons. Un autre point positif pour la future ED ISMME est de proposer à chaque doctorant un bilan de compétences.

D'un point de vue animation scientifique, outre la réunion de rentrée des doctorants, l'ED ISMME prévoit l'organisation de journées scientifiques pour les doctorants de deuxième année. Durant deux jours, il s'agira pour eux, de présenter leurs travaux devant leurs pairs lors de sessions posters et de participer à des séminaires, ateliers et tables rondes afin de les aider à préparer leur projet professionnel. Les doctorants seront impliqués dans l'organisation de ces journées obligatoires et évalués par les participants, ce qui représente une réelle expérience. Il pourrait être suggéré, à la demande de certains doctorants, que les journées scientifiques soient organisées quelques mois plus tôt : ce point serait à discuter avec les doctorants.

Il est à noter, pour l'ED SMI, des nombres importants de doctorants (au-delà de dix) encadrés par des enseignants chercheurs fortement sollicités par le milieu socio-économique et bénéficiant d'une reconnaissance importante. Pour l'ED ISMME, le nombre maximal de doctorants encadrés sera de 5 avec un taux d'encadrement fixé à 500 % et un pourcentage d'encadrement minimum de 30 %. Bien que le service d'enseignement statutaire des enseignants chercheurs soit très inférieur à 192 h, il conviendrait de tendre vers un taux d'encadrement de 300 %, chiffre plus proche de la moyenne souvent observée dans le domaine des SPI. Une voie permettant de réguler ce pourcentage serait de développer une politique d'encouragement à soutenir des HDR.

Le volume horaire minimal de formation doctorale (scientifique, ouverture, éthique et intégrité scientifique, professionnalisant) est de 90 h. En diminution par rapport à l'ED SMI (120 h), ce seuil est commun aux autres ED portées par PSL. La répartition entre les différents types de formation sera fonction du projet professionnel du doctorant. L'offre de formation est importante et semble satisfaire l'ensemble des doctorants. Néanmoins, certains doctorants semblent ignorer l'organisation de formations à l'entrepreneuriat et il serait opportun, pour l'ED, de communiquer davantage sur ce point, des modules de formation étant proposés au niveau de PSL. Il doit être souligné, pour les doctorants non francophones, une incitation forte à suivre des cours de Français Langue Etrangère (FLE), nécessaires à une adaptation réussie du jeune chercheur. Par ailleurs, l'organisation de modules de formation propres à l'ED ISMME, définis en commun accord entre MINES ParisTech et Chimie ParisTech, pourrait notamment permettre de générer des échanges entre les doctorants des deux établissements.

Pour l'ED SMI, la durée moyenne des thèses est de l'ordre de 42 mois, en incluant les doctorats à temps partiel. L'objectif de l'ED ISMME est de réduire cette durée à moins de 40 mois. L'effet des comités de suivi, qui ont déjà démontré leur efficacité pour l'ED SMI, est à mesurer dans les années futures, avec, peut-être des réajustements nécessaires dans leur organisation, en fonction des indicateurs.

Les conditions requises pour l'autorisation de soutenance seront conformes à l'arrêté de mai 2016. De plus, l'ED ISMME s'engage à contrôler la validation de la formation doctorale, et rendra obligatoire la présentation orale ou d'un poster dans une conférence internationale, ainsi que la soumission ou l'acceptation d'un article dans une revue. Sur ce dernier point, il serait sans doute plus opportun d'imposer l'acceptation et, dans les cas où cette exigence n'est pas satisfaite, d'apporter une solution au cas par cas. Enfin, l'ED indique la possibilité de remplacer le manuscrit de thèse par la compilation commentée d'au moins trois articles soumis à des revues internationales à comité de lecture. La rédaction du manuscrit représentant un exercice important à valoriser par le doctorant, il serait préférable de n'accorder cette possibilité qu'à titre exceptionnel.

## • Suivi du parcours professionnel des docteurs

Pour l'analyse des données de suivi, l'ED ISMME envisage d'extraire les informations issues des enquêtes programmées par le Collège Doctoral de PSL, prévues en décembre, sur le devenir des docteurs à un et trois ans après leur soutenance. Un point intéressant, et dont il est fait état dans le bilan de l'ED SMI, est la réalisation d'enquêtes de satisfactions post-diplomation, sur le degré de reconnaissance des connaissances, compétences et capacités acquises durant le doctorat pour le parcours professionnel des docteurs. Il est envisagé de faire appel à un prestataire extérieur commun aux quatre ComUE d'Île-de-France pour l'analyse de ces enquêtes.

Il a précédemment été souligné la forte interaction de l'ED SMI avec le monde socio-économique, d'où une très bonne insertion professionnelle de ses docteurs, en majorité employés dans le secteur privé, avec une majorité de contrats à durée indéterminée (CDI). Afin de conforter ces résultats, l'ED ISMME prévoit plusieurs actions, telles que l'incitation à participer aux manifestations organisées par les établissements, ou encore un soutien aux initiatives de l'association des doctorants pour des échanges entre doctorants et docteurs. De plus, l'ED bénéficiera du réseau des anciens de leurs écoles pour les docteurs issus de Mines ParisTech et de Chimie ParisTech.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le document relatif à l'autoévaluation de l'ED SMI, concluant sur une analyse SWOT, a fait l'objet d'une relecture croisée des documents rédigés pour les trois ED portées par la ComUE PSL (ED Physique en Île-de-France - PIF, ED Astronomie et astrophysique d'Île-de-France - AA et ED ISMME).

Le projet présenté pour l'ED ISMME est à la fois réfléchi, mûri et très détaillé. Il est fondé sur l'expérience acquise au sein de l'ED SMI : la directrice adjointe de l'ED SMI pour MINES ParisTech est en effet proposée pour assurer la direction de l'ED ISMME.

## APPRÉCIATION GLOBALE

La restructuration de la nouvelle ED ISMME paraît naturelle et cohérente, l'objectif étant de créer une ED Sciences pour l'ingénieur au sein de PSL. Le fonctionnement de la future ED a été réfléchi en tenant compte de l'expérience acquise dans le fonctionnement de l'ED SMI. Deux principaux points seraient néanmoins à reconsidérer :

D'une part, l'ED ISMME devrait pouvoir bénéficier d'un budget propre lui permettant d'appliquer sa propre politique, de manière à se forger une identité et à conforter sa position. Ce point est également important pour susciter un sentiment d'appartenance des doctorants à leur ED. De plus, il pourrait être intéressant de proposer des formations propres à l'ED afin de favoriser les échanges entre les doctorants de MINES ParisTech et Chimie ParisTech.

D'autre part, le comité considère que le concours de recrutement devrait être organisé pour l'ensemble de l'ED et non par axe, de manière à ce que l'ED ISMME garantisse la qualité des pratiques en matière d'équité par un contrôle global de la procédure. Le nombre de contrats à distribuer et le nombre de candidats sont tout à fait gérables dans le cadre d'un concours unique.

Enfin, le taux d'encadrement par HDR reste important et il serait souhaitable de le faire évoluer vers 300 %. Il conviendrait également de diminuer la durée moyenne des thèses. Une évaluation régulière de l'efficacité des comités de suivi, déjà prouvée, peut amener à atteindre cet objectif. Une politique des établissements vers un encouragement à la soutenance de l'HDR serait également un point très positif.

### • Points forts

- Nouvelle structuration de l'ED ISMME qui s'appuie sur une volonté de cohérence doctorale au sein de PSL.
- Liens forts avec le monde socio-économique et très bonne insertion professionnelle des docteurs.
- Politique de formation et suivi des doctorants adaptés à leur projet professionnel et ayant démontré leur efficacité vis-à-vis du nombre d'abandons.
- Forte implication des laboratoires dans le fonctionnement de l'ED, l'accueil des doctorants étrangers et des doctorants en situation de handicap.

### • Points faibles

- Nombre de doctorants par HDR et taux d'encadrement prévus trop importants.
- Durée des thèses trop importante.
- Budget propre insuffisant, ce qui n'autorise aucune souplesse pour mener à bien des actions telles que l'organisation de formations, l'aide aux doctorants pour des participations à des événements ou séjours à l'étranger.

## RECOMMANDATIONS

Il conviendrait d'organiser un concours au niveau de l'ED et non par axe. La possibilité de remplacer le manuscrit de thèse par une compilation d'articles devrait rester exceptionnelle. L'ED devrait mieux communiquer vers ses doctorants sur les possibilités de formation à l'entrepreneuriat.

Même si le nombre maximal de doctorants par HDR diminue à 5, il serait rassurant de faire évoluer les règles de l'ED pour tendre vers un taux d'encadrement maximum de 300 %, comme cela se pratique dans les ED en sciences dures.

Il est prévu de diminuer la durée des thèses. Les actions déjà menées pour le suivi devraient permettre d'atteindre l'objectif fixé mais la direction de l'ED doit rester vigilante.

Il conviendrait, pour le Collège doctoral de PSL de mettre en place, dans le cadre de ses actions communes aux ED, d'une part des procédures afin de mieux préparer l'arrivée des doctorants étrangers, et, d'autre part, l'organisation des procédures de Validation des Acquis de l'Expérience.

Une politique d'encouragement à la soutenance de l'HDR pourrait conduire à une diminution des taux d'encadrement et une réduction des valeurs extrêmes des durées des thèses.



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

**Alain FUCHS**  
Président

---

+33 1 75 00 02 84  
alain.fuchs@psl.eu

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur  
Département d'évaluation des formations  
HCERES  
2, rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Paris, le 27 avril 2018

**Objet :** Réponse au rapport du comité de visite du HCERES – ED ISMME

**Réf :** D2019-EV-0755700N-DEF-190015891-023113-RT – ED ISMME  
ED Ingénierie des Systèmes, Matériaux, Mécanique, Energétique

Monsieur le Directeur,

L'ED remercie tous les membres du comité pour leur écoute bienveillante et les échanges, remarques et recommandations constructives qui ont suivis. Nous tenons cependant à apporter les informations suivantes :

### **Budget**

Conformément aux recommandations du comité, l'école sera vigilante sur le budget mis à sa disposition par PSL, MINES ParisTech et Chimie ParisTech pour développer les leviers de pilotage de sa politique propre.

### **Organisation des concours pour les contrats doctoraux**

*Le comité recommande l'organisation des concours au niveau de l'ED et non des trois axes.*

Nous proposons alors d'effectuer une présélection au niveau des axes sur des règles communes à l'ED avec une participation croisée des membres du bureau de l'ED, puis d'effectuer sur audition un classement de tous triplets « candidat/doctorant/sujet » présélectionnés avec l'établissement d'une liste complémentaire commune. En cas de désistement d'un candidat retenu, le contrat doctoral sera attribué au doctorant le mieux placé sur cette liste, quel qu'en soit l'axe d'appartenance.

## Normes d'encadrement

Le comité a noté favorablement l'abaissement de 8 à 5 du nombre de doctorants encadrés par EC mais recommande de tendre vers un taux d'encadrement de 300 %.

Nous nous attacherons en priorité à faire disparaître les sur-encadrements (> 5 doctorants par EC) par une limitation drastique des co-directions au sein d'une même équipe et par une incitation au passage d'HDR (cf ci-dessous). Les thèses étant très largement co-encadrées (un EC est engagé en moyenne à 50 % dans un encadrement), la réduction du taux d'encadrement tendra certainement naturellement sous les 300%. Nous sensibiliserons tout particulièrement les comités de suivi des doctorants encadrés par des EC présentant un taux supérieur à 300% à s'assurer du bon déroulement de tous les aspects du projet doctoral. Nous chercherons une explication à ces taux élevés pour examiner ensemble les voies d'une réduction progressive sur la durée de l'accréditation. Notons que nous n'avons pas décelé de corrélation entre dérive de la durée de thèse et sur-encadrement.

## Politique d'encouragement aux soutenances d'HDR

Les échanges avec le comité HCERES nous ont permis d'envisager de nouveaux *moyens incitatifs pour le passage d'HDR*, qui permettront également de réduire les taux d'encadrement. Un EC dans une dynamique d'écriture de mémoire d'HDR pourra demander une dérogation pour apparaître comme directeur de thèse s'il s'engage formellement à soutenir son HDR dans les 2 ans qui suivent la première inscription de son doctorant. L'ED, après examen du dossier de l'EC, pourra donner un avis favorable à cette dérogation.

## Prérequis pour les soutenances de thèses

Nous retenons également que la rédaction du manuscrit de thèse fait partie intégrante de la formation d'un doctorant et la possibilité de remplacer le manuscrit de thèse par une compilation d'articles fera l'objet d'une demande argumentée.

Le comité d'évaluation nous recommande d'inscrire dans les prérequis pour autoriser la soutenance, que le doctorant possède au moins un article accepté dans une revue internationale à comité de lecture. Les temps de traitement éditorial étant très variables d'une revue à l'autre nous proposons d'exiger *a minima* un retour avec « minor corrections ».

## Réduction de la durée des thèses

Le comité nous demande de rester vigilants pour atteindre l'objectif des 39 mois.

La remonté des rapports de comités de suivi à la directrice de l'ED lui permettra d'identifier les thèses susceptibles de dériver dans le temps. Le comité de suivi aura en effet à répondre à la question « pensez-vous que la thèse pourra être soutenue à la fin de la troisième année ». Les réponses négatives seront examinées par le bureau de l'ED pour un suivi particulier, et mise en place de mesures individualisées.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma sincère considération.

  
Alain FUCHS